

## Un trait de quelques ambassadeurs

J'observe en mes voyages cette pratique, pour apprendre toujours quelque chose par la communication d'autrui (qui est une des plus belles écoles qui puisse être), de ramener toujours ceux avec qui je confère aux propos des choses qu'ils savent le mieux.

*Que le marin se borne à parler des vents,  
Le laboureur des taureaux, le guerrier de ses blessures  
Et le pâtre de ses troupeaux.*  
(Vers de Properce [II, 1], cités par Montaigne en italien)

Car il advient le plus souvent, au rebours, que chacun choisit plutôt à discourir du métier d'un autre que du sien, estimant que c'est autant de nouvelle réputation acquise : témoin le reproche qu'Archidamos fit à Periandre, qu'il quittait la gloire de bon médecin pour acquérir celle de mauvais poète.

Voyez combien César se déploie largement à nous faire entendre ses inventions à bâtir ponts et engins ; et combien au prix [*en comparaison*] il va se serrant où il parle des offices de sa profession, de sa vaillance et conduite de sa milice. Ses exploits le vérifient [*prouvent*] assez capitaine excellent : il se veut faire connaître excellent ingénieur, qualité en quelque façon étrangère.

Un homme de vacation [*profession*] juridique, mené ces jours passés voir une étude fournie de toutes sortes de livres de son métier, et de toute autre sorte, n'y trouva nulle occasion de s'entretenir. Mais il s'arrête à gloser rudement et magistralement une barricade logée sur la vis [*escalier à vis*] de l'étude, que cent capitaines et soldats rencontrent tous les jours, sans remarque et sans offense.

Le vieux Denys était très grand chef de guerre, comme il convenait à sa fortune ; mais il se travaillait à donner principale recommandation de soi par la poésie : et si [*pourtant*] n'y savait rien.

*Le bœuf nonchalant aspire à la selle, le cheval à labourer.*  
(Horace, *Épîtres*, I, 14, 43)

Par ce train vous ne faites jamais rien qui vaille.

Ainsi, il faut rejeter toujours l'architecte, le peintre, le cordonnier, et ainsi du reste, chacun à son gibier. Et, à ce propos, à la lecture des histoires, qui est le sujet de toutes gens, j'ai accoutumé de considérer qui en sont les écrivains : si ce sont personnes qui ne fassent autre profession que de lettres, j'en apprends principalement le style et le langage ; si ce sont médecins, je les crois plus volontiers en ce qu'ils nous disent de la température de l'air, de la santé et complexion des princes, des blessures et maladies ; si jurisconsultes, il en faut prendre les controverses des droits, les lois, l'établissement des polices et choses pareilles ; si théologiens, les affaires de l'Église, censures ecclésiastiques, dispenses et mariages ; si courtisans, les mœurs et les cérémonies ; si gens de guerre, ce qui est de leur charge, et principalement les déductions [*récits*] des exploits où ils se sont trouvés en personne ; si ambassadeurs, les menées, intelligences et pratiques, et manière de les conduire.

À cette cause, ce que j'eusse passé à un autre sans m'y arrêter, je l'ai pesé et remarqué en l'histoire du seigneur de Langey [*Guillaume du Bellay*], très entendu en telles choses. C'est qu'après avoir conté ces belles remontrances de l'empereur Charles V [*Charles Quint*], faites au consistoire, à Rome, présents l'évêque de Mâcon et le seigneur du Velly, nos ambassadeurs, où il avait mêlé plusieurs paroles outrageuses contre nous, et entre autres que, si ses capitaines, soldats et sujets n'étaient d'autre fidélité et suffisance en l'art militaire que ceux du roi, tout sur l'heure il s'attacherait la corde au cou pour lui aller demander miséricorde (et de ceci il semble qu'il en crût quelque chose, car deux ou trois fois en sa vie, depuis, il lui advint de redire ces mêmes mots) ; aussi qu'il défia le roi de le combattre en chemise, avec l'épée et le poignard, dans un bateau. Ledit seigneur de Langey, suivant son histoire, ajoute que lesdits ambassadeurs, faisant une dépêche au roi de ces choses, lui en dissimulèrent la plus grande partie, même lui cèlèrent les deux articles précédents. Or j'ai trouvé bien étrange qu'il fût en la puissance d'un ambassadeur de dispenser sur [*choisir entre*] les avertissements qu'il doit faire à son maître, même [*spécialement*] de telle conséquence, venant de telle personne, et dits en si grande assemblée. Et m'eût semblé l'office du serviteur être de fidèlement représenter les choses en leur entier, comme elles sont advenues, afin que la liberté d'ordonner, juger et choisir demeurât au maître. Car de lui altérer ou cacher la vérité de peur qu'il ne la prenne autrement qu'il ne doit, et que cela ne le pousse à quelque mauvais parti, et cependant le laisser ignorant de ses affaires, cela m'eût semblé appartenir à celui qui donne la loi, non à celui qui la reçoit ; au curateur et maître d'école, non à celui qui se doit penser inférieur non en autorité seulement, mais aussi en prudence et bon conseil. Quoi qu'il en soit, je ne voudrais pas être servi de cette façon en mon petit fait.

Nous nous soustrayons si volontiers du commandement sous quelque prétexte, et usurpons sur la maîtrise, chacun aspire si naturellement à la liberté et autorité, qu'au supérieur nulle utilité ne doit être si chère, venant de ceux qui le servent, comme lui doit être chère leur naïve [*naturelle*] et simple obéissance.

On corrompt l'office du commander quand on y obéit par discrétion [*en jugeant*], non par sujétion. Et P. Crassus, celui que les Romains estimèrent cinq fois heureux, lorsqu'il était en Asie consul, ayant mandé à un ingénieur grec de lui faire mener le plus grand des deux mâts de navire qu'il avait vus à Athènes, pour quelque engin de batterie qu'il en voulait faire, celui-ci, sous titre de sa science, se donna loi de choisir autrement, et mena le plus petit et, selon la raison de son art, le plus commode. Crassus, ayant patiemment ouï ses raisons, lui fit très bien donner le fouet, estimant l'intérêt de la discipline plus que l'intérêt de l'ouvrage.

D'autre part, pourtant, on pourrait aussi considérer que cette obéissance si contrainte n'appartient qu'aux commandements précis et préfixés. Les ambassadeurs ont une charge plus libre qui, en plusieurs parties, dépend souverainement de leur disposition ; ils n'exécutent pas simplement, mais forment aussi et dressent par leur conseil la volonté du maître. J'ai vu en mon temps des personnes de commandement reprises d'avoir plutôt obéi aux paroles des lettres du roi qu'à l'occasion des affaires qui étaient près d'eux.

Les hommes d'entendement accusent encore l'usage des rois de Perse de tailler les morceaux si courts [*donner des ordres si précis*] à leurs agents et lieutenants, qu'aux moindres choses ils eussent à recourir à leur ordonnance ; ce délai, en une

si longue étendue de domination, ayant souvent apporté de notables dommages à leurs affaires.

Et Crassus, écrivant à un homme du métier et lui donnant avis de l'usage auquel il destinait ce mât, semblait-il pas entrer en conférence de sa délibération et le convier à interposer son décret ?